



COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan d'action en faveur des énergies durables et du climat : Wanze déploie un plan d'actions pour lutter contre les îlots de chaleur urbains

Face à la canicule récente qui offre un avant-goût des défis climatiques futurs, la Commune de Wanze a décidé d'accentuer les actions déjà menées dans le cadre du PAEDC.

Ce plan global s'inscrit directement dans la continuité des engagements climatiques de la commune (adhésion à la Convention des Maires depuis 2012, renouvelée en 2020 et 2025) et de son PAEDC approuvé par le conseil communal en 2022. La fiche action n°33 concerne la lutte contre les îlots de chaleur, la mise en œuvre de ces mesures a déjà débuté et est donc poursuivie dès à présent pour protéger la santé des Wanzois et adapter durablement le territoire.

L'analyse des cartes thermiques fournies par le Service Public de Wallonie (SPW) via son Géoportail permet l'analyse suivante : les centres villageois urbanisés de l'entité sont touchés par le phénomène d'îlots de Chaleur Urbains (ICU).

Suite à ce constat et conscient des causes accentuant les îlots de chaleur comme

- le trafic routier, les rejets énergétiques d'industrie, les climatiseurs, les déperditions énergétiques des bâtiments
- la configuration urbaine qui piège le rayonnement et limite le vent
- la faible proportion de végétaux
- la forte proportion de surface minérale,

le collège communal de Wanze a décidé de lutter contre les îlots de chaleurs selon une approche structurée en quatre axes : vert (plantations), doux (comportement des citoyens), gris (adaptation des bâtiments) et bleu (gestion de l'eau).

Axe 1 : solutions vertes pour végétaliser et ombrager l'espace public

Considérant les arbres comme de véritables climatiseurs naturels, Wanze s'inscrit pleinement dans les objectifs européens de maintien puis d'augmentation du couvert arboré urbain d'ici 2030. En effet, depuis près de 2 ans, ce sont plus de 510 arbres qui ont déjà été plantés sur le territoire afin de rafraîchir et ombrager les espaces (160 sur tout le territoire (écoles, parking, places publiques, voiries, ravel... et le reste dans le Parc des Jardins de la Sucrerie).

La commune souhaite poursuivre les efforts de végétalisation afin de procurer des ilots de fraîcheurs aux citoyens et en particulier d'augmenter la surface du couvert arboré et urbains.

Le citoyen, résidant dans les quartiers urbanisés a également son rôle à jouer. Il est important qu'il puisse participer à cette végétalisation soit sur sa propriété en favorisant la végétation haute soit en limitant le rayonnement des façades. C'est pourquoi, la commune travaille sur l'élaboration d'un règlement visant à permettre au citoyen de végétaliser sa façade et invite chaque citoyen à végétaliser son jardin, son balcon, sa terrasse.

Axes 2 & 3 : Solutions douces et grises – Adapter le bâti avant de climatiser

Face au réflexe de la climatisation mobile ou fixe – qui consomme jusqu'à 50 fois plus d'énergie qu'un ventilateur et rejette de la chaleur dans les rues –, la commune mise sur la sobriété et une architecture adaptée à ce changement progressif du climat.

Il est primordial de réduire le rayonnement arrivant à l'intérieur des habitations avant de penser à la climatisation. Les stores, les screens, les films réfléchissants sont autant d'éléments qui y participent, c'est pourquoi des outils de vulgarisation seront intégrés à la "Bibliothèque Énergie" numérique (disponible sur le site internet de la commune) pour guider les citoyens vers les bons isolants (biosourcés pour un meilleur déphasage thermique) et les protections solaires adaptées. De plus, le volet "rafraîchissement des bâtiments" sera intégré lors de la révision du règlement communal sur les Primes Énergie, prévue après les changements de régime des primes SPW prévues au 1er octobre 2026.

La commune procédera également à une analyse de ses bâtiments dans cette optique.

Le comité de pilotage PAEDC a par ailleurs pu prendre conscience de la consommation énergétiques des ventilateurs, VMC et climatiseurs lors d'une animation à base du jeu REvolt lors de sa dernière réunion du mois de juin.

Axe 4 : Des solutions bleues pour gérer l'eau et rafraîchir la population

L'eau joue un rôle clé dans la régulation thermique et le maintien de la biodiversité urbaine.

- **Stockage et gestion des eaux** : La commune étudiera la possibilité d'installer des citernes de récupération d'eau de pluie dans les parkings infiltrants pour faciliter l'arrosage local de la végétation, économisant ainsi les ressources et le temps de transport de l'eau.
- **Points d'eau accessibles** : Les fontaines et points d'eau potable existants (Cimetières, Place Faniel, Jardin de la Sucrierie) seront activement mis en valeur, et une nouvelle fontaine sera intégrée dans le futur projet de développement urbain.